



Séance ordinaire du 12 juillet 2017

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle du conseil de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires suivants :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
Mme Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 juin 2017
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 juin 2017
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
 5. FDEÉS (économie sociale) : octroi d'une aide financière à un promoteur
 6. Emploi-Québec : signature des ententes relatives au RVGRH et séminaires
Service de la Gestion des matières résiduelles
 7. Écocentre de L'Isle-aux-Coudres : bilan des investissements et affectation budgétaire
 8. Fermeture du compte GMR
- Divers :**
9. FDT : municipalité de Saint-Hilarion (volet Infrastructures de loisir - 2017)
 10. Fonds éolien de développement régional : octroi d'une aide financière à un promoteur (La Table Agro-Touristique de Charlevoix)
 11. Adoption du règlement no 170-17 modifiant le règlement no 165-16 relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix : avis de motion
 12. Adoption du projet de règlement no 170-17 modifiant le règlement no 165-16 relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix
 13. Ville de Québec : approbation de la Politique d'investissement de la vision économique régionale 2022



14. Demande de don : Sclérose en plaques du grand Charlevoix (tournoi de golf bénéfice)
15. Rapport de représentation
16. Affaires nouvelles
 - 16.1. Convention de gestion territoriale : octroi d'un contrat pour la vente de bois à Scierie Dion et Fils inc.
17. Courrier
18. Période de questions du public
19. Levée de l'assemblée

120-07-17 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagnés et adoptée unanimement.

121-07-17 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2017 soit adopté.

122-07-17 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 28 juin 2017 soit adopté.

123-07-17 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 31977 à 32094	341 389,85
Paiements Accès D - chèques # 434 à 446	106 980,36
Paiements pré-autorisés - JG-533-534-535-536-541-537-538-542-545-548-549	93 558,20
Salaires nets versés - rapport # 859 à 862	83 242,43
Total	625 170,84

Fonds local de solidarité (FLS)	Total	9 000,00
Chèques # 543		

Fonds local d'investissement (FLI)	Total	46 000,00
Chèques # 212 à 213		



Rendez-vous en GRH de Charlevoix SER	Total	5,50
MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix) Chèques # 11215 à 11222	Total	23 473,29
GMR Chèque # 3279	Total	35 288,10
TOTAL MRC, FLS, FLI, RVGRH, Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix, GMR	TOTAL	738 937,73

Que le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Aubé, Anctil, Pichette et Associés	44492	10 819.15 \$
Cégep de Jonquière	143693	28 671.90 \$
TOTAL		39 491.05 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées précédemment.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans les rapports mensuels du 15 juin 2017 au 12 juillet 2017 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) Chèque # 610 à 615	Total	56 640,98
	TOTAL	56 640,98

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale



**124-07-17 5- FDEÉS (ÉCONOMIE SOCIALE) : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises d'économie sociale);

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'analyse et le dépôt d'un document résumant le projet présenté, ses retombées et son montage financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) et du Fonds local d'investissement (FLI), répartie de la façon suivante (selon les modalités établies par le comité d'analyse du FDEÉS):

Projet	Promoteur	Somme accordée
Acquisition d'équipements de bureau et de matériel informatique	Centre de gestion du complexe PFM (Dossier no E1705-400)	FDEÉS : 10 000 \$ FLI : 5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**125-07-17 6- EMPLOI-QUÉBEC : SIGNATURE DES
ENTENTES RELATIVES AU RVGRH ET
SÉMINAIRES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit à titre de gestionnaire de l'événement « Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix (RVGRH) » et qu'il y a lieu de signer une entente relative à ce mandat avec Emploi-Québec (CLE de Baie-Saint-Paul);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix obtiendra une contribution de 2 500 \$ de la part d'Emploi-Québec pour supporter certains frais administratifs liés à la gestion de cette entente;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix n'aura pas à verser la contribution de 600 \$ exigée à chaque partenaire compte tenu de l'implication et du temps accordé par la MRC à la gestion de cette entente;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est également gestionnaire d'une entente relative aux séminaires de formation offerts aux entreprises et financés par Emploi-Québec (CLE de Baie-Saint-Paul);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur Stéphane Simard, conseiller en développement économique, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente relative à la gestion du RVGRH avec Emploi-Québec (CLE de Baie-Saint-Paul).

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur Stéphane Simard, conseiller en développement économique, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente relative à la gestion des séminaires de formation offerts aux entreprises avec Emploi-Québec (CLE de Baie-Saint-Paul).

**126-07-17 7- ÉCOCENTRE DE L'ISLE-AUX-COUDRES :
BILAN DES INVESTISSEMENTS ET
AFFECTATION BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a réalisé des travaux de rénovation et d'amélioration de l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres;

ATTENDU QUE ce projet vise à répondre aux besoins des citoyens et de la clientèle de l'écocentre et à augmenter le volume de matières résiduelles détournées de l'enfouissement;

ATTENDU QU'une somme de 20 000 \$ a été prévue dans le cadre de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et qu'il y a lieu d'affecter une somme additionnelle en fonction des investissements réalisés;

ATTENDU le dépôt du bilan des investissements réalisés qui se chiffrent à 41 130,29 \$ (taxes nettes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 21 130,29 \$ au surplus accumulé du Service de la gestion des matières résiduelles qui s'ajoute à la somme initiale budgétée de 20 000 \$ pour financer les travaux de rénovation et d'amélioration de l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres.

127-07-17 8- FERMETURE DU COMPTE GMR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a regroupé ses activités financières au sein du même compte bancaire de la MRC de Charlevoix, éliminant du même coup la nécessité d'opérer un compte bancaire distinct pour son Service de la Gestion des matières résiduelles;



ATTENDU QUE le compte bancaire Gestion des matières résiduelles (GMR) dont le numéro de folio est 410246 n'est plus requis et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture, de même que la marge de crédit opérationnelle de 300 000 \$ qui y est associée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à la fermeture du compte bancaire de Gestion des matières résiduelles (folio no 410246) et de la marge de crédit associée à ce compte et que madame Nancy Lavoie soit autorisée à faire les démarches en ce sens auprès de Desjardins Entreprises, pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

QUE le solde du compte numéro 410246 soit transféré dans le compte de la MRC de Charlevoix dont le numéro de folio est 410144.

**128-07-17 9- FDT : MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION
(VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR –
2017)**

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FDT de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE les priorités d'intervention 2017-2018 adoptées par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 20 000 \$, couvrant l'année financière 2017;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Hilarion : amélioration du parc récréatif l'Amical, incluant l'ajout d'éclairage, l'amélioration du terrain de pétanque et l'installation d'un mini jeu d'eau;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 24 000 \$ et que la contribution de la municipalité de Saint-Hilarion est évaluée à 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 20 000 \$ à la municipalité de Saint-Hilarion (imputée au budget 2017) dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FDT.



129-07-17 10- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR (LA TABLE AGRO-TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX)

ATTENDU QUE l'organisme La Table Agro-Touristique de Charlevoix a présenté une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix en novembre 2016 en vue d'obtenir une aide financière;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a proposé une aide financière de 10 000 \$ à La Table Agro-touristique de Charlevoix, conditionnellement à l'embauche d'un coordonnateur pour supporter la réalisation des priorités et du plan d'action de La Table pour 2017-2018 et à l'obtention d'une aide financière équivalente de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix considère prioritaire de supporter la réalisation des activités de La Table Agro-Touristique de Charlevoix dont les retombées sont significatives pour les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE La Table Agro-Touristique de Charlevoix a procédé en juin 2017 à l'embauche d'une coordonnatrice de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution de 10 000 \$ pour l'année 2017-2018 à l'organisme La Table Agro-Touristique de Charlevoix et que cette aide financière fera l'objet d'une analyse lors d'un dépôt d'un bilan annuel qui sera soumis à la MRC de Charlevoix.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de développement régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer le protocole d'entente avec La Table Agro-Touristique de Charlevoix.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 170-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 165-16 RELATIF À LA CONSTITUTION ET À LA GESTION DE TROIS (3) FONDS RÉSERVÉS À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX : AVIS DE MOTION

Je soussigné, Patrice Desgagnés, conseiller municipal de L'Isle-aux-Coudres, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine séance ordinaire de la MRC de Charlevoix, un règlement modifiant le règlement no 165-16 relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional dans le but :



- de préciser que le Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba doit être fixé par résolution annuellement, et ce, à partir de la somme équivalente à 10 % du revenu versé au TNO en tant que municipalité réceptrice du projet éolien Rivière-du-Moulin.

130-07-17 12- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 170-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 165-16 RELATIF À LA CONSTITUTION ET À LA GESTION DE TROIS (3) FONDS RÉSERVÉS À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté le 14 décembre 2016 son règlement numéro 165-16 relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 165-16 pour préciser que le Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba doit être fixé par résolution annuellement, et ce, à partir de la somme équivalente à 10 % du revenu versé au TNO en tant que municipalité réceptrice du projet éolien Rivière-du-Moulin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment présenté lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Charlevoix décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 – *Utilisation des montants* du règlement numéro 165-16 est modifié par le préambule suivant, qui se lit comme suit :

Les montants annuels versés aux fonds seront utilisés en conformité avec le présent règlement. En outre, les montants annuels versés aux fonds seront utilisés en conformité avec les pouvoirs d'aide de la MRC. En ce qui concerne toutes autres sommes versées à la MRC, et excédentaires aux sommes affectées aux fonds, elles seront affectées et utilisées pour toute fin relevant de la compétence de la MRC.

Les sommes affectées annuellement par le conseil de la MRC sont déterminées par résolution et elles sont réparties entre les trois fonds de la manière suivante (sur une base annuelle) :

1. Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba (montant affecté à partir de la somme versée au TNO en tant que municipalité réceptrice du projet éolien, équivalente à 10 %)
2. Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix (25 %, en plus d'une somme fixe annuellement de 25 000 \$)
3. Fonds éolien de soutien au développement local et régional (45 %)



ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

131-07-17 13- VILLE DE QUÉBEC : POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA VISION ÉCONOMIQUE 2022

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 8 décembre 2016 la Loi 109 qui instaurait notamment le Fonds de la Capitale-Nationale et de ses régions;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Loi, le Service de développement économique de la Ville de Québec a élaboré une politique d'investissement visant à préciser le cadre normatif de la vision économique régionale;

ATTENDU QUE la Ville de Québec et le gouvernement du Québec doivent signer une entente et que cette dernière prévoit le versement à la Ville d'une somme de 97 M\$ sur une période de 5 ans, soit de l'année 2017-2018 à l'année 2021-2022, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Québec adopte une politique d'investissement préalablement approuvée par chacune des MRC;

ATTENDU QUE le Forum des élus de la Capitale-Nationale a convenu de la répartition du Fonds de la capitale en fonction de la moyenne de la population et de la RFU;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est en accord avec les sept (7) axes d'intervention de la politique d'investissement présentée par le Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite s'impliquer activement à titre de partenaire pour le développement de la capitale et de ses régions;

ATTENDU les modifications apportées à la section 7.3 (Comité d'analyse et de recommandation) de la Politique, précisant qu'un membre et un membre substitut représentant les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est doivent être nommés, en plus des huit autres membres (pour un total de neuf membres, dont sept votants);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix approuve la politique d'investissement de la Vision économique régionale 2022.
- **QUE** le préfet, madame Claudette Simard, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karine Horvath, soient autorisées à signer les documents pertinents.



132-07-17 14- **DEMANDE DE DON : SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX (TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE)**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un don de 170 \$ à l'organisme Sclérose en plaques du grand Charlevoix qui organise un tournoi de golf bénéfice le 12 août prochain à La Malbaie (ce qui permet à deux joueurs de participer au tournoi de golf à raison de 85 \$ chacun), une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

15- **RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

GROUPE LABEL : monsieur Renald Marier se dit heureux du dénouement dans le dossier de la vente de la scierie de PFR à Groupe Lebel. Il a rencontré aujourd'hui les dirigeants de l'entreprise, accompagné du préfet et de la députée de Charlevoix, et il constate beaucoup d'optimisme et d'intérêt de l'entreprise pour le développement de l'entreprise à Saint-Hilarion.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE : monsieur Jean Fortin a participé à la dernière assemblée générale annuelle de la Réserve. Il souligne que le travail qui se réalise dans le dossier de la certification environnementale des entreprises se déroule bien et que la situation de l'organisme est excellente. Un nouveau président sera prochainement nommé pour succéder à André Rouleau.

TABLE AGRO-TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX : monsieur Pierre Tremblay résume les faits saillants présentés par l'organisme dans le cadre de sa récente assemblée générale annuelle. Une coordonnatrice a été récemment engagée pour assurer la gestion et le suivi administratif des projets de la Table. Il s'agit de madame Estelle Gaudet-Meyer.

SPCA CHARLEVOIX : monsieur Gérald Maltais a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'organisme qui a notamment présenté son bilan financier et l'avancement de ses projets pour l'année en cours.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a assisté aux activités suivantes au nom de la MRC de Charlevoix :

- Conférence de presse relative au lancement de la 2^e édition du circuit *Pays-Art*, une initiative de la MRC de Charlevoix;
- *Fêtes de la mer*, un événement coordonné par le Musée maritime de Charlevoix;
- Première de la comédie musicale présentée par les *Productions Euphorie* à l'Hôtel Cap-aux-Pierres de L'Isle-aux-Coudres;



- Rencontre avec les dirigeants de l'entreprise *Groupe Lebel*, nouveaux propriétaires de la scierie de Saint-Hilarion.

16- AFFAIRES NOUVELLES

133-07-17 16.1- CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VENTE DE BOIS À SCIERIE DION ET FILS INC.

ATTENDU la proposition reçue de l'entreprise Scierie Dion et Fils inc. concernant l'achat du bois faisant l'objet d'une récolte en juillet 2017 sur le territoire de la Convention de gestion territoriale signée avec le MÉRN (Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François);

ATTENDU QU'il y a lieu de signer le contrat confirmant la vente du bois récolté à Scierie Dion et Fils inc. selon les termes et modalités prévus audit contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale à signer le contrat de vente de bois avec l'entreprise Scierie Dion et Fils inc. pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

17- COURRIER

UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La municipalité régionale de La Côte-de-Beaupré nous transmet une copie de la résolution numéro 2017-06-137 : « Ristourne du surplus 2016 de la Cour municipale ».

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, nous transmet un chèque au montant de 5 000 \$ pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2014-2017.

La CPTAQ nous transmet un procès-verbal pour le dossier # 412021 pour la municipalité de Saint-Urbain.

DIVERS

Carrefour Action municipale et famille met à notre disposition des outils et des idées pour nous aider dans notre campagne électorale.



18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

134-07-17 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 50.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet